Comité départemental de Cyclotourisme de Maine et Loire
Séjour Féminines à MISSE (79) du 07 au 11 Septembre 2026

REGLEMENT DU SEJOUR

-
- **Cette manifestation relève du Tourisme à vélo, sans compétition, à allure libre ; les participantes évolueront par groupes de 18 maximums espacés d'au moins 500 m.**
- **Chaque jour, 2 circuits seront proposés. Le début des départs des sorties, échelonnés, est fixé à partir de 8H00 chaque jour.**
- **Pour des raisons de sécurité il est souhaitable que les participantes respectent les circuits proposés. Les véhicules d'assistance n'évolueront pas en dehors de ces circuits (en cas de panne, accident …).**

- **La participation est seulement ouverte aux féminines du Maine et Loire licenciées à la Fédération Française de cyclotourisme.**
- **Les mineurs sont admis seulement sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur sous la règlementation des séjours Jeunes.**
- **Le port du casque est vivement conseillé pour toutes et obligatoire pour les mineurs et le gilet de sécurité est obligatoire lorsque les conditions météorologiques et le Code de la Route l'exigent.**
- **Les cycles utilisés par les participantes devront être équipés conformément aux dispositions du Code de la Route et en état de fonctionnement notamment au niveau des organes de sécurité et freinage.**
- **L'utilisation de vélos à assistance électrique (VAE) est autorisée sous conditions de conformité.**
- **Les participantes doivent respecter le Code de la Route, les autres usagers de la route, les autres participantes, la nature et l'environnement.**
- **La responsabilité personnelle des participantes demeure entière au regard de l'ensemble de ces dispositions.**
- **La participation ne donnera lieu à aucun classement ni prise de temps.**

- **Le comité départemental ne prend pas en charge les voyages Aller et Retour à Missé qui restent à la charge des participantes.**
- **L'inscription est gratuite (dans le cadre de la promotion du cyclotourisme au féminin) ; seule la demi-pension (diners, couchages et petits déjeuners) sera facturée aux participantes ; les pique-niques seront prévus et achetés par les participantes.**
- **La demi-pension (diner, couchage et petit déjeuner) est prise en charge pour les accompagnateurs, les pique-niques restent à leur charge.**
- **En cas de désistement, les sommes versées seront remboursées sur justificatif d'un certificat médical dans la limite des sommes encaissées par l'hébergeur ou entièrement si une remplaçante reprend la place du séjour.**

- **Au départ de chaque étape, après émargement, chaque participante sera munie des cartes des circuits proposés où seront inscrits les numéros de téléphone d'urgence (pompiers : 18 et SAMU : 15 ou de préférence 112) ainsi que celui des organisateurs.**
- **Des personnes titulaires d'un PSC1 seront présentes aux départs et arrivées des étapes et sur les circuits.**

- **L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries, de catastrophe naturelle ou de tout autre évènement indépendant de sa volonté. Le remboursement dépendrait des modalités exigées par l'hébergeur.**

A retourner signé avec le bulletin d'inscription à : Marie-Jane PIGNON

NOM Prénom : ……

Signatures :

La participante **La présidente du Codep Maine et Loire**
Anne-Marie FRANCOIS